



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS

97 route de Coutances – 50350 DONVILLE LES BAINS

Tél. : 02.33.91.28.50 – Fax. : 02.33.91.28.55

AVIS AU PUBLIC

Commune de DONVILLE LES BAINS

ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 11/2016 du 14 novembre 2016, le maire de DONVILLE LES BAINS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du plan local d'urbanisme.

A cet effet,

M. Michel BOUTRUCHE, ingénieur spécialisé en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Catherine DE LA GARANDERIE, attachée territoriale en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de CAEN.

L'enquête se déroulera à la mairie pendant 33 jours consécutifs, du lundi 5 décembre 2016 à 9h au vendredi 6 janvier 2017 à 17h, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Les pièces du dossier seront tenues en mairie de Donville les Bains à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête,

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites ou orales en mairie de Donville les Bains les :

- Lundi 5 décembre 2016 de 9h à 12h
- Vendredi 16 décembre 2016 de 14h à 17h
- Vendredi 6 janvier 2017 de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions sur la modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Donville les Bains, 97 route de Coutances, 50350 Donville les Bains.

Dans le délai d'un mois, après clôture de l'enquête, le rapport, les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur, pourront être consultés à la mairie de Donville les Bains pendant un an.

Donville les Bains, le 14 novembre 2016

Le Maire

Jean-Paul LAUNAY

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire de Donville les Bains